

On accède commodément aux combles de l'intérieur du chevet par un escalier à vis en pierre ; ses marches sont usées, mais encore solides ; sur les murs de la tourelle, on lit des noms et des dates des xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, sans importance. Sur les murs de la tour ont été également tracés des noms et peut-être des mentions intéressantes du xvi<sup>e</sup> (on voit la date de 1586), mais presque tout est fruste.

Les trois fortes cloches sont suspendues dans un beffroi assez élevé ; la cloche de gauche porte la date de 1816, et trois lignes de texte au sommet ; on y lit les noms du pape Pie VII, des parrain et marraine, mais on ne peut faire le tour de la cloche, parce que le plancher sous les cloches s'arrête aux deux tiers de la largeur. — Le nom du fondeur nous échappe. — La cloche du milieu ne porte que des filets et nous n'y avons vu aucune inscription ; les feuillages qui la décorent sont du même type, ainsi que le Christ en croix, que sur la troisième cloche à droite. Celle-ci porte une longue inscription, qui ne court pas sur le pourtour de la cloche, mais se lit tout entière en avant. Nous y avons relevé la date de 1875, sous le pontificat de Pie IX, le don fait par M. François Saint-Denis et son épouse, Aglaée Millet, le baptême célébré par M. l'abbé Médard Paris, curé-doyen de Bourgogne, M. l'abbé Molet étant curé de Boult, le fondeur Perrin, à Mohon.

*Pierre de fondation.* — Nous avons signalé, en décrivant la porte latérale sud de l'église, une plaque en pierre fixée à la muraille sur la gauche de cette porte à environ 2<sup>m</sup> 50 de hauteur, offrant une inscription gravée en lettres capitales, quelques-unes effacées, avec

une guirlande sculptée autour du texte. Voici cette inscription complète <sup>1</sup> :

LE S<sup>R</sup> JEAN NOVVELET M<sup>P</sup> BOV[RGEOIS]  
 DE REIMS A FONDÉ EN CETTE EG  
 LIS<sup>E</sup> A PERPETVITÉ VNE PROCESSION  
 LE LENDEMAIN DE PENTECOSTE  
 FIN DES VESPRES ET SORTIE  
 DE LEGLISE PROCECI<sup>O</sup>NNELLEMENT  
 LE CVRÉ COMANCERA LES SEPT  
 PS[AVMES] POVR ALLER  
 A LA CROIX QVE LEDIT NOVE  
 LET A FAIT POSER ET DIRE AVDE  
 VANT DICELLE O CRVX AVE ET LE  
 REPETTÉ TROYS FOYES ET LE  
 DE PROFVNDIS ET L'ORAISON POVR<sup>R</sup>  
 LE REPOS DE LAME DVDIT NOV  
 VELET ET DE NICOLLE PIET<sup>RE</sup>  
 SA FEMME ET AMYSES<sup>2</sup> ET LE  
 LANDEMAIN DE<sup>S</sup> FES<sup>T</sup> QVIL SOIT DI<sup>T</sup>  
 VNE MESSE HAVL<sup>T</sup> DE REQVIEM  
 AVSY A PERPETV<sup>I</sup> ET QVIL SOIT CARI  
 LLON. POVR LA DITE MESSE ET ANONCÉ  
 LES DITES PRIÈRES LE DIMANCHE DAVPA  
 RAVANT TOVS LES ANS A PERPETVITÉ  
 ET ENCORE FONDÉ DEVS MESSE HAVLTE  
 DE REQVIEM EN LA DITE EGLISE A LES DI<sup>RE</sup>  
 LVNE A PAREIL JOVR QVE LEDI<sup>T</sup> \*NOWELET<sup>T</sup>  
 DECEDDERA LAVLTRE A PAREIL JOVR QVE  
 LA DITE PIETRE DECEDRA LE TOVT SVIV  
 ANT QV'IL EST RAPPORTÉ PAR LA [FONDAT]  
 ION FAITTE PAR LEDIT NOVELET PAR  
 SON TESTAMENT DV QVINZE AOVT  
 MIL SIX CENS SOIXANTE HVIT PAR [DEVANT]  
 BRETAGNE ET ROGIER NOTAIRES A  
 REIMS

<sup>1</sup> Copie prise en 1882 par M. Paul PELLOT, alors principal clerc de notaire à Boulton.

<sup>2</sup> Pour ses amis.

Cette inscription est conforme à la teneur du testament de Jean Nouvelet, dont la minute est conservée à Reims, dans l'étude du successeur de l'un des notaires qui ont signé l'acte<sup>1</sup>. La mention de cet acte subsiste toujours à Boulton « en un gros pilier près le portail de ladite église », comme l'exigeait le fondateur.

Si la croix, qu'établit alors Jean Nouvelet comme but de la procession qu'il fondait, ne se voit plus sur le terroir de Boulton à proximité du village<sup>2</sup>, le marché qu'il passa avec un sculpteur de Reims pour l'exécution de cette croix, se retrouve dans les minutes d'un notaire de Reims<sup>3</sup>. On y lit que l'artiste qui traita fut Isaac de

<sup>1</sup> Du 15 août 1668. Testament de Jean Nouvelet, marchand à Reims, rue de la Chèvre, paroisse Saint-Symphorien : « Fonde une procession le lendemain de la Pentecôte en la paroisse de Boulton, fin des vespres par M. le Curé, le maistre d'école, chantre et enfants de chœur. Seront chantés les sept psaumes pour aller jusqu'à la croix que ledit Nouvelet prétend faire construire au plus tôt, et dit au devant d'icelle : *O crux ave* par trois fois et le *De profundis* et l'oraison pour le repos de l'âme dudit Nouvelet et de Nicolle Pietre sa femme et ses amis... Avant que sortir pour ladite procession, les cloches seront carillonnées... En outre, deux messes hautes de *requiem* en ladite église de Boulton, l'une au jour du décès dudit Nouvelet, l'autre au jour du décès de sa femme... Pourquoi il donne deux cens livres... Et sera fait mention et escript en un gros pilier près le portail de la dite église les charges de ladite fondation. » (Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1668, pièce transcrite par M. A. Duchénoy.)

<sup>2</sup> La croix n'existe plus de nos jours, mais elle a donné son nom au lieu dit « La Croix Nouvelet », situé à l'extrémité méridionale du village, sur la route de Reims. La chapelle actuelle de Saint-Roch a été édiflée près de son emplacement.

<sup>3</sup> Du 10 mars 1669. Marché fait entre Jean Nouvelet, marchand à Reims, et Isaac de la Croix, sculpteur audit Reims, pour faire et poser par ce dernier deux croix de pierre, savoir une à Boulton et une autre au cimetière de Saint-Masmes, moyennant soixante-dix

la Croix, et ce fut lui « qui tint dans cette ville le sceptre de la sculpture au xvii<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. » On y apprend aussi que Jean Nouvelet ne borna pas ses libéralités à Boul, mais qu'il fit ériger une autre croix dans le cimetière de Saint-Masmes, avec une fondation semblable en mémoire de sa femme, Nicolle Pietre, et de leurs parents et amis. L'inscription qui relate ces clauses existe encore à Saint-Masmes et a été reproduite dans un précédent volume du Répertoire <sup>2</sup>. Nous pouvons la rapprocher de celle de Boul et de leur comparaison tirer un curieux exemple des mœurs religieuses et familiales de nos ancêtres.

L'intérieur de l'église de Boul ne renferme actuellement aucune épitaphe, et cependant de nombreuses sépultures y ont été faites dans le cours des siècles, comme en témoignent les mentions des registres paroissiaux dont nous nous bornerons à citer deux actes d'inhumations de curés du lieu, celle de Nicolas Lecointre en 1694 <sup>3</sup>, et celle de Louis Hersant en 1775 <sup>4</sup>.

Le presbytère, voisin de l'église, a été acquis par la

livres pour chacune. (Extrait des minutes de Rogier, notaire à Reims, 1669, pièce analysée par M. A. DUCHÉNOY.)

<sup>1</sup> *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. LORQUET, 1881, p. 324.

<sup>2</sup> *Répertoire archéologique, canton de Beine*, 1900, p. 313.

<sup>3</sup> « 24 aoust 1694, Maître Nicolas Lecointre, âgé de soixante-neuf ans, prestre, curé de Boul, a esté enterré et inhumé dans l'église dudit Boul. » (*Registres paroissiaux de la commune de Boul-sur-Suipe.*)

<sup>4</sup> « Le 6 novembre 1775, Louis-Gérard Hersant, prêtre, curé de Boul, âgé de cinquante-huit ans environ, est inhumé dans la cour de l'église de Boul, en présence de cinq curés des environs, et de Jean Chenu, curé de Witry et doyen de Lavannes. » (*Registres paroissiaux de Boul-sur-Suipe.*)